

**Compte-rendu de la réunion tenue en mode virtuel du Comité Exécutif de la FERPA
des 17 et 18 mars 2021**

- **74 participant.e.s**

Le **Président de la FERPA, Lajos MAYER**, ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue aux membres du Comité Exécutif et en soulignant le travail important qui a été fait par la FERPA, dans la période qui vient de s'écouler.

Puis, il passe à **l'approbation de l'ordre du jour**. Le représentant du syndicat chypriote PA.SY.DY intervient pour protester du fait que l'on a ignoré sa demande de discussion sur les statuts, qu'il a envoyée et il annonce qu'il quitte la séance. Le Président lui répond que ce point sera traité dans les communications du Secrétaire Général.

Le représentant de la FNV indique que l'on n'a pas approuvé les PV des réunions précédents du Comité Exécutif. Et, il souligne, que selon les statuts, tout le monde a le droit de proposer des points de discussion pour la Comité Exécutif, mais que c'est le Secrétaire Général qui décide de l'ordre du jour.

Tout cela étant précisé, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité, moins les deux voix contre des Chypriotes.

Ensuite, se tient **la réunion du Comité des Femmes**.

Cette réunion terminée, le **Président** donne la parole au **Secrétaire Général de la FERPA, Agostino SICILIANO** pour ses **Communications**.

Le Secrétaire Général rappelle et justifie la campagne pour la vaccination qu'a lancée la FERPA. Il insiste pour rappeler la nécessité d'une coordination européenne pour que personne ne soit oublié et qui puisse rassurer les citoyen.ne.s qui doivent être vacciné.e.s. C'est indispensable également pour la relance économique. Il ne faut pas oublier les personnes isolées, d'où l'affiche de la FERPA.

Comment agir dans ce contexte s'interroge-t-il ? Le chemin emprunté doit déboucher sur des résultats concrets. Les investissements entrepris ne doivent pas concerner uniquement les infrastructures, mais il faut investir aussi dans les êtres humains pour leur rendre leur dignité. Le « numérique » doit être rendu disponible pour les personnes âgées, car cela a un impact lourd sur leur vie. Par ailleurs, au-delà de la bataille menée par la CES sur le revenu minimum, il faut aussi se battre pour obtenir partout en Europe une pension minimal supérieur au seuil de pauvreté. Grâce au travail fait par les membres du Comité de Direction avec les dossiers, la FERPA est en capacité de répondre aux défis posés au niveau européen.

Concernant le Livre Vert sur la démographie, lancé par la Commission, un travail a été entrepris au niveau de la CES, notamment sur le cycle de vie. Ce point est inscrit à l'ordre du jour du prochain Comité Exécutif de la CES. Mais la FERPA, qui partage bien entendu les positions défendues par la CES, va aussi apporter sa propre contribution. Le Comité Exécutif est invité à envoyer au Secrétariat ses contributions, pour qu'elles soient intégrées dans la réponse de la FERPA, sur les questions spécifiques concernant les personnes âgées (points 7-10-11, notamment).

Le 4 mars, la Commission a rendu public son Plan d'Action pour la mise en œuvre du Socle Européen des Droits Sociaux. Il faut y travailler de manière concrète et obtenir que le Socle Européen des Droits Sociaux soit inclus dans le Traité de manière à contraindre les Etats-membres les plus récalcitrants à le mettre en œuvre. Le 6 mai, aura lieu le Sommet social de Porto, organisé par la présidence portugaise du Conseil de l'UE. Le plan d'action du Socle représente la contribution de la Commission au sommet social de Porto. Le 9 mai, Journée de l'Europe, verra le lancement de la Conférence sur l'Avenir de l'Europe. La CES et ses organisations entendent être impliquées dans cette Conférence pour une Europe plus sociale. Il faut aller au-delà du Pacte de stabilité pour « booster » la croissance. Il faut reconnaître l'importance des gens qui travaillent. La CES a créé des alliances pour réfléchir à la fiscalité européenne. La Commission annonce une initiative sur la transparence salariale entre les femmes et les hommes. Une lettre co-signée par le Secrétaire général de la FERPA et la Présidente du Comité des femmes, Mireille PAUME a été envoyée. Le Secrétaire Général évoque aussi la manifestation unitaire organisée à Rome, à laquelle il a participé au nom de la FERPA. Il mentionne également le questionnaire envoyé par la CES à ses membres sur « L'unité et le futur de la CES ». La FERPA y a répondu en disant notamment que la CES doit être plus inclusive. Car les questions concernent toute la CES, donc aussi la FERPA. La FERPA a insisté pour le droit à une retraite digne. Il évoque la Conférence à Mi-Mandat de la FERPA en octobre prochain, qu'il souhaite pouvoir tenir en présentiel. Sinon, ce sera en mode virtuel, car il ne sera pas possible de la reporter, car le Congrès aura lieu, l'année suivante. Le Secrétariat a rencontré la TUC. Ce fut une rencontre très positive. Cette organisation a payé sa dette. Elle a confirmé son souhait de rester au sein de la FERPA. Elle s'est engagée à participer plus activement aux activités de la FERPA et à développer le nombre de ses affiliés. Il évoque ensuite la démission de la collègue slovène, Metka ROKSANDIC, du Comité de Direction et du Comité Exécutif, démission envoyée sans plus d'explications. Puis il termine ses Communications par la demande de PA.SY.DY concernant les statuts. Il souligne une fois de plus que tous les points soulevés par cette organisation ont déjà été traités par le Comité de Direction. Ce même Comité a souligné que le Congrès avait déjà étudié ces points et voté, hormis la question de la rotation au sein d'une même organisation. Il propose la mise sur pied pendant la Conférence de Mi-mandat d'un petit groupe de travail sur cette question, qui serait piloté par Dick DE GRAAF qui a déjà donné son accord.

Le **Président** ouvre alors le **débat** en précisant que le temps imparti pour chaque intervention est de 5 minutes.

Certaines interventions remercient pour les infos reçues. Toutes les interventions portant sur la Conférence à Mi-Mandat de la FERPA insistent pour qu'elle se tienne en présentiel, quelques-uns concédant toutefois que si les mesures de sécurité ne sont pas remplies, il faudra donc se résoudre au mode virtuel. La campagne sur la vaccination est en général bien reçue. La vaccination est la solution. Toutefois, il faut être réalistes : c'est quand même un exploit qu'en 12 mois, on ait pu réussir à développer un tel vaccin. Le processus de distribution du vaccin est quelque chose de très complexe. La clé de répartition entre les Etats-Membres se fait au niveau européen, mais la distribution se fait au niveau national. Il nous faut nous assurer que le vaccin arrive bien aux personnes concernées et que ce ne soit pas l'inverse. Il faut penser aux personnes âgées, qui sont les plus fragilisées et, dans certains pays, oubliées. D'autres interventions ajoutent qu'il est important de souligner le poids des laboratoires en matière de négociations concernant les résultats de leurs travaux. Les premiers servis sont

ceux qui peuvent payer le plus, alors que le vaccin devrait être un bien commun, accessible à tous et gratuitement : l'Europe doit être celle du partage et de la solidarité. Certains font aussi remarquer que, dans certains pays, la pandémie et les vaccins occupent tout le terrain et les gouvernements en profitent pour faire passer leurs réformes, ce qui suscitent des révoltes contre les mesures prises, souvent attisées par des mouvements d'Extrême-Droite. Une question lancinante revient également dans le débat : qui va payer la facture de cette crise ? Il faut s'opposer à ce que ce soit les travailleuses et les travailleurs et les personnes retraitées. Ces dernières ont déjà contribué : dans certains pays les pensions ont été baissées, dans d'autres elles sont « gelées » dans leur montant depuis plusieurs années. Les personnes retraitées ont droit à leur pension car elles ont contribué toute leur vie. Il faut faire la différence entre « assistance sociale » et « droit » à la retraite. Pourquoi ne pas faire payer en fonction du patrimoine, s'interrogent d'autres. Il convient de réfléchir à ces questions. Concernant le Livre Vert, pour plusieurs, il est important que la FERPA fasse entendre sa voix à côté de celles des citoyennes et des citoyens qui vont également répondre, car il y a des aspects dangereux qui sont évoqués, comme l'allongement de la vie active. Le Livre Vert se penche plus sur les coûts que sur les droits des personnes âgées. Il faut réfléchir à une approche qui soit plus « droits humains ». Or aujourd'hui, les libertés économiques priment toujours sur les droits sociaux. Il faut assurer une vie digne aux personnes âgées et donc promouvoir les droits humains dans les politiques de vieillissement et combattre « l'âgisme », autrement dit la discrimination de l'âge, comme cela a pu être constaté dans l'accès aux soins pendant cette pandémie. Concernant le Socle Européen des Droits Sociaux, le plan d'action proposé par la Commission est jugé très faible. Il faudra plus d'engagement de la CES et de la FERPA et impliquer les jeunes et les personnes âgées dans les débats. Les personnes âgées sont les mieux placées pour parler de la fragilité et de la vulnérabilité des personnes âgées et des soins de santé et de leur proximité. C'est pourquoi, la CES doit mieux et plus utiliser la FERPA. Il est important d'impliquer les syndicats de retraités pour être en capacité d'apporter des réponses solidaires. En ce qui concerne le numérique, plusieurs interventions soulignent que ce peut-être une évolution intéressante. Mais ajoutent-elles, il ne faut pas oublier que les personnes âgées ne sont ni outillées, ni formées et qu'il faut donc mettre en place des soutiens efficaces. Enfin, les syndicats croates remercient les quelques organisations de la FERPA qui leur ont manifesté leur solidarité financière, ce qui a permis au syndicat croate de reloger deux familles de personnes retraitées. Mais de l'ensemble des interventions, il ressort un triste constat : celui d'un manque de coordination européenne, dans la gestion de la pandémie et des vaccins : ce qui a effectivement et gravement laissé à désirer.

Dans sa **réponse**, le **Secrétaire Général**, a tout d'abord remercié celles et ceux qui avaient reconnu le travail de la FERPA pendant la période. Il s'est dit en accord avec les interventions qui évoquaient la question des multinationales pour la vaccination. Il faut exiger le partage des brevets, car c'est un bien commun et donc revoir la règle de la propriété intellectuelle. La vaccination doit être globale. En ce qui concerne le Livre Vert et le plan d'action du Socle Européen des Droits Sociaux les préoccupations exprimées sont celles de la CES et de la FERPA. Il faut assurer une retraite adéquate, c'est une valeur fondamentale et redonner de la dignité aux personnes âgées, qui ne doivent pas être considérées comme des « coûts » mais comme des « personnes ». La prochaine réunion du Comité Exécutif devra se pencher sur ces coûts. Lors de cette même réunion, le Secrétaire Général de la CES interviendra pour expliquer ce que la CES a remporté au Sommet Social de Porto et sur la Conférence sur l'Avenir de l'Europe. Les personnes retraitées ont déjà payé les factures des crises passées.

Elles doivent être impliquées dans la relance économique, notamment par l'obtention d'un droit à une pension minimale dans toute l'Europe. La dette au fil du temps peut être résorbée, avec le développement, qui ne doit cependant pas oublier la dimension sociale. Le Secrétaire Général conclut en notant que parfois, il se sent un peu seul : il est important d'appuyer les droits fondamentaux dans chacun des pays. Et d'ajouter qu'il est également important également, dans la période actuelle, d'avancer « la main dans la main ». Et, il termine en remerciant le Comité Exécutif pour le travail fait ensemble.

Sont intervenues dans le débat, les organisations suivantes : UNIR-CFE CGC, UCR-FO, le Président de la FERPA, FNP-CISL, FNV, UNIA, la Présidente du Comité des Femmes, OGBL, CGIL, ÖGB, UCR-CGT, UIL-UILP, SUH, UJOP-UGT, est CGTP-IN, UCR-CGT, USO

Le Président, Lajos MAYER donne ensuite la parole à **Henri** qui a en charge la coordination des dossiers pour présenter **l'organisation de la discussion**.

Il rappelle que c'est un vaste dossier lancé par le Secrétaire Général et il tient, tout d'abord, à remercier les membres du Comité de Direction qui ont accepté la responsabilité de les conduire et pour le travail qui a été fait, malgré les difficultés, la pandémie, certes, mais aussi et surtout de la difficulté que les membres du Comité ont eue pour recueillir les informations demandées. En effet, toutes les organisations n'ont pas répondu ou ont répondu parfois très partiellement. Il remercie toutefois, celles qui ont envoyé leurs contributions, ce qui a permis la réalisation du travail.

Puis il présente la méthode de travail qui sera suivie, telle qu'elle a été convenue avec les membres du Comité de Direction :

- Présentation pendant 25 minutes maximum du dossier par chacune et chacun, en s'attardant et en insistant sur les revendications et les propositions d'actions, sans oublier la dimension femmes.
- Puis pendant 5 minutes, selon le temps imparti par le Président, chaque organisation pourra intervenir et faire part de ses réactions, de ses propositions, etc...
- Les membres du Comité de Direction répondront ensuite
- Et Henri conclura en indiquant ce qui restera à faire d'ici les prochaines réunions : Comité de Direction, Comité Exécutif et AG de Mi-Mandat.

Concernant le dossier sur la fiscalité et la solidarité entre les générations, ils apparaissent comme état d'une nature différente. Ils feront l'objet d'un traitement spécifique, notamment en ce qui concerne la fiscalité, en liaison avec la CES, qui a engagé une réflexion menée avec d'autres organisations européennes.

La parole est ensuite donnée à **Dick DE GRAAF** (FNV) qui avait en charge le dossier sur **la pauvreté des personnes âgées**. Il remercie tout d'abord Henri pour son introduction et sa présentation. Puis il indique que sur ce dossier, il n'a reçu que 7 réponses avec des propositions, mais que cela ne lui était pas apparu comme un soutien suffisant et significatif des organisations de la FERPA, pour lancer une campagne spécifique sur la pauvreté des personnes âgées. En effet, la pauvreté ne concerne pas que les personnes âgées ou retraitées, mais aussi les familles, les jeunes, etc... Il ne lui avait, donc, pas paru utile de poursuivre cette proposition. Comme Didier a en charge le dossier pension et des pensions qui permettent de vivre dans la dignité, il faut retirer la campagne distincte et il est prêt à s'associer à son dossier et à collaborer. Il ne faut pas oublier non plus le Projet de la CES, SocialAll qui a

impliqué 12 pays différents et dont la FERPA est partie prenante. Les conclusions de ce projet seront tirées fin mai. Il conviendra de les intégrer à nos travaux. Concernant les autres dossiers, ils devraient bénéficier du « triple A » :

- Accès au droit
- Disponibilité
- Accessibilité financière.

Dans le petit **débat** qui suit cette présentation, il est surtout insisté sur cette question de la pauvreté, qui ne touche pas seulement les personnes âgées. Ainsi dans certains pays, comme le Portugal, 30% des travailleuses et des travailleurs sont pauvres. La solution est d'améliorer les salaires pour combattre la pauvreté et avoir des pensions de retraites décentes pour vivre dans la dignité. Et Dick tient à apporter une précision sur son intervention : il ne voulait pas donner l'impression que la pauvreté n'existait pas en Europe, mais il avait souligné qu'il n'avait pas reçu de soutien pour une campagne spécifique concernant la pauvreté des personnes âgées.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : UNIR-CFE CGC, UNSA, FNV et Interreformados CGTP-IN

Le **Président** donne ensuite la parole à **Didier HOTTE**, UCR-FO, pour présenter son dossier sur les **pensions**.

Didier indique tout d'abord qu'il a reçu les réponses de 10 pays représentant 19 organisations affiliées. Il ne revient pas sur l'analyse mais passe directement aux **revendications** :

- Le gel de l'âge de départ à la retraite : Conformément aux préconisations du Livre Vert de la Commission, l'horizon se recule sans cesse, mais pour la FERPA, c'est au détriment de la santé et de pouvoir profiter de sa retraite. Il faut trouver un équilibre entre les âges.
- L'indexation des pensions garantissant le pouvoir d'achat au moyen d'un système lié soit à l'évolution des salaires soit aux prix. Nous vivons une érosion du pouvoir d'achat des pensions.
- Une pension minimale pour chaque retraité.e en Europe supérieur au seuil de pauvreté
- Réduction de l'inégalité des pensions entre les hommes et les femmes par la reconnaissance dans le calcul de la pension des interruptions de carrière
- Plus grand rôle reconnu aux organisations syndicales de retraité.e.s dans la satisfaction de ces revendications.

Une question reste en débat, faut-il établir un « panier de biens et de services » ?

Ensuite Didier passe aux **propositions d'actions** :

- Editer un tract dans toutes les langues de l'UE reprenant et popularisant ces revendications.
- Réaliser un enregistrement vidéo à diffuser sur les réseaux sociaux.
- Confectionner un dossier de presse à destination des organisations nationales
- Décider d'une journée d'action européenne d'information et de revendications.

A la suite de cette présentation, le **Président** ouvre le **débat**.

L'ensemble des intervenant.e.s remercie Didier pour son intervention et exprime son accord avec ses propositions, notamment en ce qui concerne le recul de l'âge de la retraite ou l'instauration d'une pension minimale dans toute l'Union européenne. Toutefois, plusieurs tiennent à apporter des précisions et indiquent par exemple que continuer de reculer l'âge légal de la retraite, cela pénalise les jeunes confrontés au chômage. Il convient également de

tenir compte des travaux pénibles et il faut permettre aux personnes âgées de profiter de leur retraite. D'autres soulignent, également, qu'il n'y aura pas de pensions adéquates, s'il n'y a pas de bons emplois, c'est une question de solidarité intergénérationnelle. La durabilité des systèmes de pension ne peut être assurée que par des emplois de qualité. D'autres proposent d'aller plus loin que la revendication d'une pension minimale d'un montant supérieur au seuil de pauvreté : l'objectif étant d'arriver au niveau du SMIC. Quant à savoir s'il faut indexer l'évolution des pensions sur l'évolution des salaires ou des prix, il est proposé de réfléchir à l'instauration d'un mécanisme mixte. Pour ce qui est de l'instauration d'un « panier de biens et de services », certains y voient le risque de traiter le problème de façons partielles, tandis que plusieurs autres rappellent que c'est déjà une revendication ancienne et y voient un élément important pour définir la pension minimale. Bien évidemment, tout le monde est d'accord, pour reconnaître la nécessité de prendre en compte les périodes de soins aux enfants ou aux personnes âgées dans le calcul du montant de la pension. Une proposition est aussi faite d'instaurer, comme c'est le cas en Belgique, un mécanisme « d'hypothèque inversée », qui permet à la personne âgée de mettre une hypothèque sur sa maison, mais dans le même temps toucher la somme d'argent correspondant. Enfin, dans certains pays comme l'Italie, il semblerait que les personnes retraitées soient plus imposées fiscalement et il est donc réclamée une homogénéité fiscale. Il faut réclamer un système de retraite pour toutes les générations. Il faudrait aussi se pencher sur les couples qui ne sont pas mariés, cela concerne les hommes comme les femmes. Finalement, s'il fallait définir des priorités entre les différents dossiers, c'est celui des retraites et des pensions qui devrait être prioritaire. En ce qui concerne, les propositions d'actions, il y a accord, notamment en ce qui concerne la campagne sur les réseaux sociaux au moyen d'une vidéo.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : FGTB/ABVV, SPI-CGIL, UNSA, UIL-UILP, FNV, UNIA, USO, ÖGB, Interreformados CGTP-IN, UCR-FO

Le **Président** donne ensuite la parole à **Angeles BRIALES** (UJP-UGTE) pour la présentation de son dossier sur **la pauvreté énergétique**.

Angeles précise tout d'abord que de nombreuses mesures ont été prises en ce domaine, mais qu'il faut continuer de travailler, car il y a de nombreux défis à relever. Elle rappelle que de nombreux pays n'ont pas répondu au questionnaire envoyé, notamment, selon elle, les plus concernés. Or, il aurait été important d'avoir le point de vue de ces pays. Ce qui pose problème c'est d'une part, dans certains pays, le coût financier de l'accès à l'énergie et d'autre part, le manque d'infrastructure dans la distribution.

Quelques **revendications** sont proposées :

- Tout le monde devrait bénéficier d'aides financières pour avoir accès à l'énergie
- Organiser des sessions dédiées aux questions énergétiques...

ainsi que des **propositions d'actions** :

- Identifier les maladies liées à la pauvreté énergétique
- Intervenir dans les Maisons de retraite, par des inspections pour vérifier que les conditions de confort sont respectées, car dans certaines d'entre elles, on baisse l'eau chaude pour faire des économies
- Limiter la pauvreté énergétique en développant l'éducation sur ce sujet
- Lancer une campagne générale pour répondre à ces problèmes et recueillir le soutien des Institutions.
- Avoir un slogan suffisamment percutant.

Puis le **Président** ouvre le **débat**.

Les membres conviennent que la pauvreté énergétique est une partie de la pauvreté. Il est aussi suggéré d'aligner nos demandes sur le Pilier n° 20 du Socle Européen des Droits Sociaux relatif au « droit à l'accès aux services essentiels », mais en pensant à celles et ceux qui n'ont pas les moyens d'y accéder. Pour tous les membres, un mot d'ordre : « la pauvreté énergétique doit cesser d'exister ». Il faut insister sur les familles qui ont des enfants et/ou des personnes âgées. Dans tous les pays, il faut ainsi mettre en place des tarifs à prix plus bas ou instaurer des bonus pour les familles ayant le moins de ressources. Il faut aussi porter l'attention sur les maisons de retraites dont les besoins ont été mis en lumière avec la pandémie. Enfin, il faut définir une prestation minimale en matière de fourniture énergétique. D'une manière plus générale, la proposition est faite d'avoir une plateforme qui résume nos revendications à diffuser à l'extérieur et un plan d'action.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : FNV, SPI-CGIL, Interreformados CGTP-IN, UCR-FO.

Le **Président** donne ensuite la parole à **Eliane DE DOBBELEER**, CSC/ACV, pour la présentation de son dossier sur **la santé et les établissements pour les personnes âgées**. Pour Eliane, aujourd'hui, parler « santé », c'est évoquer forcément la COVID 19. Et, si l'on évoque les établissements pour personnes âgées, on aborde les questions de privatisation, commercialisation, rentabilité financière, tout ce qui prime sur le souci du bien-être des personnes résidentes. Le développement de la productivité s'y fait au détriment des soins et des conditions de travail des personnels. Ainsi s'accroissent les inégalités sociales et la diminution de l'accès universel aux soins. Les Etats doivent reprendre leur rôle de régulateurs sociaux. De plus « l'âgisme » s'est intensifié, ce qui a eu pour conséquence d'augmenter aussi les inégalités dans l'accès à la santé. Et d'ajouter, il faut changer de paradigme.

Eliane présente ensuite plusieurs **revendications** :

- Un accès universel à des soins de qualité
- Changer de paradigme. C'est-à-dire que ce n'est pas plus de moyens dans les soins de santé qu'il faut, pour avoir une qualité de vie, mais investir dans tous les autres déterminants sociaux qui ont un impact plus global
- Lutter contre la discrimination des personnes âgées, dans le domaine des soins et de la pandémie en particulier
- Investir dans la prévention de la santé, en achetant local, en évitant les gaspillages, etc...
- Amélioration des conditions de travail du personnel de la santé, financières et qualitatives ;
- garantir le nombre de personnel de soins en adéquation avec la charge de travail dans les hôpitaux et dans les maisons de soins de longue durée ;
- soutenir la demande de reconnaissance de la Covid 19 comme maladie professionnelle.
- Lutter contre la commercialisation du secteur de la santé tant dans les soins que dans l'hébergement et dénoncer les dérives commerciales qui accroissent les inégalités sociales.
- Revendiquer la gratuité et sans limite d'âge du dépistage des cancers dans tous les pays.
- Revendiquer que l'aménagement du territoire tienne compte des personnes âgées.

- Un autre type d'accueil et d'hébergement afin d'offrir des soins et un accompagnement de meilleure qualité, plus humain, plus sécurisé en évitant les risques de propagation des pathologies et de meilleures conditions de travail pour le personnel.
- La réorientation de l'offre en limitant le nombre d'hôpitaux aigus en faveur de l'offre de soins chroniques pour des personnes âgées dépendantes

Elle propose aussi plusieurs **actions** :

- Lors de la journée internationale de la santé le 7 avril, dont le slogan est « Notre santé n'est pas à vendre » : participer et soutenir les actions menées par le Réseau européen de lutte contre la commercialisation et la privatisation de la santé. »
- Adhérer à l'Initiative citoyenne européenne : « Pas de profit sur la pandémie. Droits aux vaccins et aux traitements » et faire signer la pétition par un maximum de personnes.
- Lancer une Campagne de sensibilisation : « Mangeons tous, mangeons pour vivre, achetons responsable et respectons l'environnement »
- Soutenir et/ou promouvoir des campagnes telles que la lutte contre la maltraitance, pour une alimentation saine, contre le réchauffement climatique...
- Rechercher et intensifier la coopération avec des organisations travaillant à l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées.
- Profitez de la journée internationale des personnes âgées le 1er octobre, pour s'approprier : cette journée pour chaque année communiquer publiquement (tracts, conférence de presse, communication sur les réseaux sociaux...) en rapport au cahier de revendication issu de l'ensemble des dossiers.
- Et faire des propositions en collaboration avec les autres dossiers sans oublier les spécificités liées aux femmes

A la suite de cette présentation, le **Président** ouvre le **débat**.

Sur ce thème, il est aussi suggéré d'aligner nos demandes sur les piliers 16 : « Le droit à des soins de santé » et 18 : « Le droit à des soins de longue durée » du Socle Européen des Droits Sociaux. Tout le monde doit être partie prenante d'une vie en dignité, mais que veut dire « digne », est-il fait remarquer. Il y a un large accord pour défendre un accès universel à la santé, sans discrimination à l'âge, comme cela se fait dans certains pays, où l'on trie les malades à soigner en fonction d'un critère d'âge. Il y a accord pour dire qu'il faut investir dans les systèmes de santé et que l'Etat a son rôle à jouer. Certains appuient les propos d'Eliane en disant qu'il ne faut peut-être pas plus de moyens, mais qu'il faut investir dans d'autres déterminants. Il y a des réponses à apporter au problème de la dépendance, des personnes âgées notamment, pour pouvoir mener une vie digne. Cela suppose de s'opposer à la commercialisation des maisons d'hébergements. Il faut aussi fixer, quantifier des taux de personnels soignants pour contrer le travail à « flux tendu ». Il faut prêter attention aux Etats qui consacrent peu de moyens pour l'autonomie. Le développement des soins à domicile est un élément-clé pour donner la possibilité aux personnes âgées de vivre chez elles. Cela implique aussi de lutter contre les regroupements des hôpitaux et contre les déserts médicaux. Il faut également redéfinir les rôles des maisons de repos qui doivent évoluer à l'aide des nouvelles technologies. Il faut dénoncer le lobbying des investisseurs qui favorise la promiscuité dans les établissements et engendre des décès. Il faut développer des alternatives à ces hébergements. Plus largement, il faut concevoir également des logements adaptés aux personnes âgées et développer des projets de réaménagement urbain. Il faut utiliser les fonds

européens pour investir dans des systèmes de santé enracinés au niveau local avec des « pôles de santé » et des établissements de proximité. Il faut renforcer le lien entre les patients et les travailleurs et travailleuses du secteur de la santé. La pandémie a mis en lumière les faiblesses et les dérives de systèmes de santé européens et elle a montré l'importance de la santé publique. L'Etat-Providence est un élément-clé de notre Europe. Plusieurs s'élèvent contre le recours aux travailleurs et travailleuses détaché.e.s pour compenser le manque de personnels dans les systèmes de santé, demandant de le dénoncer car ils et elles sont embauché.e.s à minima, avec des mini-contrats sans formation. Cette pratique est du véritable « dumping social » et dévalorise la profession. Il ne faut pas oublier que les soins sont liés à l'aménagement du territoire, à la desserte ou non des transports, etc... Quand on parle accès aux soins, il faut aussi avoir conscience que dans de nombreux endroits, il est difficile de consulter des spécialistes, il y a de très longues périodes d'attente parfois, notamment dans certaines spécialités. Il est urgent d'intégrer le vieillissement dans les politiques publiques. D'aucuns dénoncent aussi que dans certains pays de l'Est de l'Europe, il y a une pénurie de médecins et/ou de spécialistes, car il y a une fuite des cerveaux de l'Est vers l'Ouest. Enfin, Eliane intervient dans le débat pour préciser que lorsqu'elle parle de changement de paradigme, elle veut aussi dire qu'il faut cesser d'investir dans des soins aigus mais plutôt dans ceux de longue durée. Cette intervention suscite quelques vifs désaccords, en invoquant, par exemple, le nécessaire investissement dans des lits de réanimation, dans le cas de la COVID 19.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : FNV, SPI-CGIL, UNSA, FGTB-ABVV, UCR-FO, UIL-UILP, CFDT, le Président, CSC-ACV

La parole est ensuite donnée à **Hubert SCHWIND** (UCR-CGT) pour présenter son dossier sur le **logement**.

Hubert fait remarquer que plus de 80% des Européennes et des Européens souhaiteraient pouvoir vieillir « chez soi ». Cette demande a des impacts majeurs sur la conception et l'évolution de l'habitat. Compte tenu de ce souhait, il est absolument nécessaire d'adapter d'abord les installations existantes de logement des personnes âgées. Nous devons d'abord identifier et enquêter sur les différents groupes de personnes âgées ayant probablement des priorités différentes en ce qui concerne les problèmes, les alternatives et les solutions de logement. L'enjeu du domicile n'est, donc, pas de construire de nouveaux logements adaptables, c'est de trouver comment adapter les logements existants, en revendiquant des allocations supplémentaires pour couvrir les frais d'aménagement, ainsi que pour les soins à domicile. Il faut intégrer dans les débats des politiques : les professionnels, les représentants des premiers concernés c'est à dire les personnes âgées afin de connaître leurs situations, leurs besoins et leurs propositions ainsi que leurs possibilités financières avant de se lancer dans un projet de logements adaptés et abordables. Et si la personne âgée réside dans un établissement spécialisé, il faut prévoir un encadrement médical adapté, avec suffisamment de personnels et notamment des aides-soignantes de qualité. Cela doit rester financièrement abordable et géographiquement accessibles à toutes et à tous. Il faut passer d'une vision curative à une vision préventive. La politique du logement est encore trop pensée pour les besoins d'hier, et pas assez pour ceux d'aujourd'hui, encore moins pour ceux de demain. Il faut aussi changer de regard sur les personnes âgées et les aider à changer de regard sur elles-mêmes. En réalité, cette question du logement est transversale : l'inégalité des pensions et leur faiblesse parfois entraîne des inégalités dans les logements.

Quelles **revendications** alors ?

- Une revendication principale : le droit à un logement abordable, de qualité et adapté
- Adapter les logements existants aux personnes âgées et au soutien à domicile et trouver les allocations nécessaires
- Associer les professionnels et les personnes âgées et/ou leurs représentants (syndicats, associations...) pour connaître leurs besoins et les possibilités financières
- Dans les établissements pour personnes âgées, comme il a été dit, disposer d'un encadrement médical adapté, avec suffisamment de personnels et notamment des aides-soignantes de qualité. Ces établissements doivent rester financièrement abordables et géographiquement accessibles à toutes et à tous.

Quelles **propositions d'action** ?

- Interpeller que ce soit au niveau national ou local ou au niveau européen, les administrations, les politiques pour qu'ils prennent leurs responsabilités et fasse de ce dossier du logement abordable et décent une préoccupation croissante et quotidienne
- Il faut monter des dossiers de presse et réaliser de vidéos sur les réseaux sociaux pour populariser nos revendications
- Envisager des mobilisations à Bruxelles ou à Strasbourg ?
- La FERPA et ses organisations doivent s'inscrire dans une action volontariste pour un droit au logement approprié et digne pour les personnes âgées.

A la suite de cette présentation, le **Président** ouvre le **débat**.

Sur ce dossier également, il est proposé d'établir le lien avec le pilier 19 du Socle Européen des Droits Sociaux : « Pour les personnes qui en ont besoin accès à de bons logements sociaux ou à une aide à un logement de qualité ». Plusieurs sont d'accord pour dire que le dossier du logement est, également, « transversal ». Le logement est, en effet, étroitement lié aux soins de longue durée, à la santé aux soins à domicile... La question de genre est également importante : comment les femmes, quand elles sont seules peuvent continuer à vivre chez elles et répondre à leurs besoins spécifiques ? On pourrait également envisager des types de logements « alternatifs », avec des petites maisons par exemple, mais offrant des services aux personnes âgées qui y résident. Il convient que les nouveaux logements tiennent compte des relations entre les résidents qui sont des personnes d'âges différents, avec des espaces communs et privatifs, en lien avec les nouvelles technologies : vouloir vivre ensemble dans un environnement adapté et sécurisé. Il s'agit d'une vie sociale partagée avec la création de nouveaux emplois. Il est également possible de réfléchir à des « colocations intergénérationnelles » en louant une partie du logement de la personne âgée à des étudiants par exemple. Il faut aussi réfléchir à l'adaptation de l'intérieur des logements, en respectant les contraintes environnementales, ceci en lien avec la pauvreté énergétique. IL faut aussi faciliter l'accès des personnes âgées aux logements sociaux. Or, elles ne sont souvent pas prioritaires. Il est fait remarquer qu'il y a une grande méconnaissance sur les droits au logement. Il faut revendiquer des participations financières pour adapter les logements.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : FGTB/ABVV, Interreformados CGTP-IN, FNV, UIL-UILP, UNIR-CFECGC, UCR-CFDT, UCR-FO

A la suite de toutes ces interventions, le **Président** redonne la parole à chaque membre du Comité de Direction pour qu'il puisse réagir aux commentaires faits sur chacun des dossiers.

Dick tout d'abord indique qu'il partage son dossier avec celui de Didier et qu'il est prêt à l'aider.

Didier dit qu'il a noté tout ce qui a été dit, qu'il va essayer d'en intégrer le maximum et qu'il reformulera tout cela par écrit. Pour ce qui est de l'âge, il relève un consensus sur son « gel ». Quant à l'indexation des pensions, ce devrait donc être à minima » sur l'inflation. Tout le monde semble également d'accord pour qu'il y ait un minimum de pension à l'échelle de l'Union européenne, qui soit le même pour toutes et tous et au moins à 110% du seuil de pauvreté. Il y a une grande inégalité entre les femmes et les hommes en matière de pension et il faut trouver les moyens de réduire ces écarts, en prenant par exemple en compte les périodes de grossesse, d'éducation des enfants, les périodes de soins aux parents âgés ou handicapés, ce que l'on appelle parfois les « aidants » et pourquoi pas instaurer comme en Suisse un « bonus « éducatif » ? En un mot, il faut définir des systèmes pour compenser l'impact sur l'activité salariée des femmes. Il convient aussi d'être attentif au montant des pensions au conjoint survivant pour maintenir le niveau de vie et éviter de basculer dans la pauvreté. Il semblerait qu'il faille écarter le prêt sur le bien immobilier (l'hypothèque). Quant au « panier de biens et de services », il apparaît que son contenu n'est pas suffisamment précis.

Pour résumer, il faut essayer d'avoir un ensemble, sans se focaliser sur les détails, en laissant également aux organisations une traduction dans chacun de leur pays.

Eliane dit qu'elle aussi a pris note des interventions. Elle remarque que le fil conducteur en a été le financement : il faut influencer les choix budgétaires des Gouvernements pour que l'humain ne soit pas l'esclave de l'économie. Quant elle a parlé de ne pas investir dans les soins aigus, elle ne voulait pas dire qu'il fallait les réduire, mais qu'il fallait développer les soins aux personnes âgées. Elle va faire un condensé de sa présentation et travailler avec Hubert sur les aspects communs de l'hébergement des personnes âgées.

Hubert indique qu'il y avait des propositions qu'il allait intégrer et qu'il fallait faire le lien avec le Socle Européen des Droits Sociaux. Il fallait tenir compte aussi des besoins spécifiques des femmes en matière de logement et il allait aussi intégrer les étudiants, notamment en ce qui concerne l'accès aux logements sociaux et l'aménagement intérieur des logements en tenant compte des nouveaux produits. Il convenait également de repenser l'architecture des nouvelles constructions.

Henri résume le tout en demandant aux responsables des dossiers, de lui envoyer leurs propositions, en résumant bien les revendications et en étant le plus précis possible concernant les actions possibles et envisageables. Il en fera une synthèse en un document qui sera soumis au Comité de Direction, au Comité Exécutif pour présentation et adoption à l'AG de Mi-mandat.

Dick redemande toutefois la parole pour dire qu'il a une proposition à faire à **Henri**. Il suggère qu'il résume le travail en un manifeste/programme d'action avec 3 chapitres :

- Une introduction qui contiendrait des réflexions qui ont une base commune et en lien avec le Socle Européen des Droits Sociaux
- Puis en ce qui concerne les pensions, la pauvreté, le logement : 5 ou 6 points qui reprennent nos demandes/nos revendications
- Ensuite, faire une liste de tous les outils dont on dispose pour les faire aboutir. Avec toutefois une question qui reste à débattre : comment ferons-nous la communication : brochure, manifeste, pamphlet, affiche... ?

D'autres collègues redemandent également la parole pour dire qu'ils ont d'accord avec les suggestions d'Henri et le parcours proposé (Comité de Direction, Comité Exécutif et AG) et lui demandent de dégager une « plateforme » unitaire et la plus consensuelle possible. Il est

également demandé d'insister sur le fait que les pensions ne doivent pas être considérées comme une dépense et, donc, d'insister également sur la dignité. Il faut mettre l'accent sur le droit et non sur la viabilité financière : les pensions sont une conquête et une dépense « sociale ». Poursuivant la réflexion sur la manière de présenter les résultats de nos discussions, trois points sont proposés :

- Distinguer ce qui est faisable au niveau national et au niveau européen
- Trouver un bon équilibre entre l'expression de principes et les droits particuliers d'application au niveau national
- Dans la déclaration de l'AG de Mi-mandat, il faut que tout le monde puisse s'identifier avec elle.

Plusieurs sont d'accord pour dire qu'il faut distinguer entre le niveau national et le niveau européen et qu'il ne fut pas rentrer dans le « trop spécifique », ni faire d'allusion aux questions budgétaires. Il faut défendre les retraites fondées sur le droit.

Sont intervenues dans ce dernier petit débat, les organisations : USO, ÖGBL, SPI-CGIL, UNIA, UCR-FO

Le **Président** donne alors la parole au **Secrétaire Général** de la FERPA pour clore l'ensemble de cette discussion.

Il relève que nous sommes en train de bâtir une plateforme avec de bonnes opportunités d'aboutir au niveau national et européen. En d'autres termes, bâtir une plateforme qui puisse être utile à l'Europe, qui puisse influencer les directives et que l'on puisse appuyer au niveau national. Voilà ce que la FERPA revendique, ce dont on a besoin et que l'on retrouve dans la plateforme : une pension minimum et des revenus « supplémentaires » pour les personnes retraitées que sont le logement, la santé, des transports...

Quant à la fiscalité, elle doit se traiter en lien avec le niveau européen et la CES.

Il revient également sur deux points :

- Le « prêt hypothécaire » : en Italie, à chaque fois, cela se traduit par « mettre les mains dans les poches des personnes retraitées »
- La solidarité intergénérationnelle : il faut redynamiser l'accord qui a été passé avec le Comité des Jeunes de la CES.

Pour ce qui est de la revalorisation des pensions, c'est un droit qui nous appartient, conclut-il.

Le **Président** remercie la Secrétaire Général et il ajoute que nous sommes confrontés à différents problèmes qu'il nous faut surmonter, comme dans son pays la Hongrie où des propositions sont formulées pour améliorer la situation des personnes âgées.

Les **dates** des prochaines échéances de la FERPA sont précisées :

- Le Comité de Direction est fixé au 6 mai
- Le Comité Exécutif aux 16 et 17 juin, au cours duquel, le Secrétaire Général de la CES va expliquer ce qui s'est passé à Porto et à la Conférence sur l'Avenir de l'Europe

Le **Président** clôt alors la réunion de ce Comité Exécutif tenu en mode virtuel en remerciant les membres pour leur active participation ainsi que les interprètes et l'équipe de la CES pour leur aide. Il estime également qu'il y a eu un bon dialogue durant ces deux jours.

Henri

